

L'an deux mil dix-sept, le vingt sept octobre, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD Maire.
Nombre de membre en exercice : 14

Date de convocation : 23/10/2017

Présents : RAYNAUD C, GRENET J, PONCHON F, BONNET C. STAELEN J, DAUPHANT G, ALVES S, MORIN P, MIGNOT M.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente : GIBELIN-BOYER P DUPOIS MF, OLLIER T, FAYET P. (pouvoir à C RAYNAUD), MONTEIRO H.

M. PONCHON Florent a été élu secrétaire.

Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique.

Le Maire signale au conseil municipal la prolongation de l'arrêt maladie de Janine BOISSIERES pour le mois de novembre et décembre. De ce fait un surcroit de travail en découle à la cantine scolaire, pour le ménage à l'école et dans les salles des fêtes. Afin de répondre à cet accroissement temporaire d'activité, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet doit être créé pour 17 h 30/35^{ème} durant une période de 2 mois. La rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon de l'indice brut 347 de l'échelle C1 au prorata des heures effectuées.

Après délibération le conseil municipal décide à partir du 01 novembre 2017, la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire pour 17 h 30 mn /35^{ème} durant 2 mois, basé sur le 1^{er} échelon de l'indice brut 347 de l'échelle C1 au prorata des heures effectuées.

Cet emploi concerne l'activité d'aide à la cantine scolaire, de ménage à l'école et dans les salles des fêtes.

Heures complémentaires PELISSIER Caroline novembre 17

Le Maire informe le conseil municipal de la prolongation de l'arrêt maladie de Janine BOISSIERES pour le mois de novembre et le remplacement effectué par PELISSIER Caroline. Le nombre d'heures est 1.30 h par semaine soit 6 heures pour le mois de novembre.

Après délibération le conseil municipal décide d'attribuer 6 heures à PELISSIER Caroline pour le mois de novembre, suite à l'arrêt maladie de BOISSIERES Janine.

Heures complémentaires Rachel KALOUCHE

Le Maire signale au conseil municipal la prolongation de l'arrêt maladie de Janine BOISSIERES pour le mois de novembre et le remplacement effectué par KALOUCHE Rachel. Le nombre d'heures est 1 h 45 mn par semaine pour les 4 semaines d'école, soit 7 heures pour le mois de novembre.

Après délibération le conseil municipal décide d'attribuer 7 heures à Rachel KALOUCHE pour le mois de novembre, suite à l'arrêt maladie de BOISSIERES Janine.

Réunion du 27 octobre 2017 - suite

CUI CAE

Le Maire signale aux conseillers que les CUI seront supprimés au 01/01/2018, donc pas de renouvellement pour Roger HERTER et peut-être un renouvellement pour Rachel KAHLOUCHE qui travaille à l'école, car le gouvernement a prévu des mesures exceptionnelles pour le personnel des écoles et cantines scolaires.

L'équipe en insertion gérée par l'association DETOURS va être remaniée en 2018, le groupe va être unifié, Luzillat n'aura plus à sa disposition l'équipe de 3, qui interviendra à la demande sur la commune. Pour les gros chantiers, la commune pourra aussi utiliser le groupe de 6. Le coût s'élèvera à environ 20 000 euros.

Ecole RPI

Passage au 4 jours

Le Maire demande au conseil municipal sa position concernant le passage aux 4 jours à la rentrée scolaire 2018-2019. Après débat, le conseil municipal opte unanimement pour le passage aux 4 jours.

Téléphone – internet

Vu les coupures fréquentes de la « box » internet et téléphone, et suite à une demande de l'association Les Z'Artistes autodidactes de Luzi'art pour l'obtention d'une connexion internet à la salle des fêtes, un devis a été demandé à Electro Mazet à Maringues.

Un seul abonnement internet servant à l'école, la salle des fêtes et à la mairie. Installation d'un mini central téléphonique, baie informatique...réseau wifi, pour un montant de 7 278.00 € TTC.

A voir pour explications.

DETR

Projets à étudier avant le 15-12-2017: accessibilité et éventuellement VRD pour la voirie nouvelle vers la nouvelle école.

Travaux en cours

Aménagement du parking pour les logements sociaux de l'ancienne école, le conseil municipal décide de consulter six entreprises pour la réalisation de ces travaux : COLAS, EUROVIA, TERRIER, PARRA Richard , GUITTARD, SER

Logements sociaux- maison de santé

Avancement des travaux de pose du carrelage et sols collés, il reste les pièces du petit appartement du haut et le rez de chaussée. Les peintures des appartements sont terminées, il reste les communs et le cabinet médical. Les sanitaires ne sont pas terminés. Rappel à l'architecte.

Travaux du chantier d'insertion

Les joints du perron de l'église sont terminés, concernant la réfection des 2 toits des absides, il en reste un à achever. Pour permettre ces travaux de l'eau a été prélevée chez Michèle PELISSIER , le conseil municipal décide de lui accorder une ristourne de 50 € sur le décompte de ses charges locatives